

Bilan annuel de l'animation du DOCOB

Année 2025

FR1102009 Sites à chiroptères de Darvault, Mocpoix et Saint-Nicolas



Cofinancé par
l'Union européenne

Contexte du site Natura 2000

Préambule

Mobilisé pour la préservation de la biodiversité en Seine-et-Marne, le Conseil départemental de Seine-et-Marne assure l'animation d'un site important pour les populations de chauves-souris d'intérêt communautaire du sud du département : **les sites à chiroptères de Darvault, Mocpoix et Saint-Nicolas.**

Ce site se situe respectivement sur les communes de Darvault, Château-Landon et Montereau-Fault-Yonne, en sud Seine-et-Marne et sur une surface totale de 38 hectares (27 ha pour Darvault, 4 ha pour Mocpoix et 7 ha pour Saint-Nicolas).

Il est issu de la fusion de 3 sites individuels (anciennes carrières d'extraction) réalisée en 2020. La désignation de ces sites au titre de la Directive européenne « Habitats, Faune et Flore » a été faite en raison de la présence très significative (entre 200 et 400 individus par an) de plusieurs espèces de chiroptères inscrites à l'annexe II de cette directive en période d'hivernage, ainsi que de pelouses calcaires, habitat inscrit à l'annexe I, sur l'entité de Montereau.

Les espèces de chiroptères ayant amené à la désignation de ces sites sont le Grand Murin, *Myotis myotis*, le Murin à oreilles échancrées, *Myotis emarginatus*, le Murin de Bechstein, *Myotis bechsteinii*, et le Grand Rhinolophe, *Rhinolophus ferrumequinum* (voir ci-dessous la description des espèces). Les responsabilités du site se concentrent particulièrement sur la conservation du Grand Murin et du Grand rhinolophe, espèces à plus forts enjeux locaux.

Concernant les caractéristiques complémentaires de ces sites, la carrière de Mocpoix est un Espace naturel sensible du Conseil départemental de Seine-et-Marne, en maîtrise foncière majoritaire du Département mais fermé au public. La Carrière Saint-Nicolas est principalement en maîtrise foncière de la ville de Montereau. L'entrée de la carrière fait l'objet d'un bail emphytéotique avec le CEN-IDF. La Carrière de Darvault est une propriété privée. L'accès à ces trois sites n'est donc pas autorisé au public.

Le site dans sa globalité n'a en outre pas vocation à accueillir le grand public, pour des raisons de sécurité et de protection des chauves-souris. Les prospections et visites dans les carrières font systématiquement l'objet de mesures de protection individuelles (risque de chute de pierres notamment).

Rappel des habitats d'intérêt communautaire priorités et leur contexte sur site :

4030 - Landes sèches européennes : sur 1,5 hectares, sur la carrière de Darvault (en mauvais état de conservation en raison de la fermeture du milieu par les pins) ;

6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires : sur 1,2 hectares, sur la carrière de Saint-Nicolas (en très mauvais état de conservation en raison de la fermeture du milieu par les ligneux et de la réduction forte de superficie de pelouses sur l'ensemble de la butte Saint-Martin de Montereau).

Rappel des espèces d'intérêt communautaire considérées et leur contexte sur site :

1324 - Grand Murin (*Myotis myotis*) : environ 150 individus par année, et notamment à Mocpoix, forte responsabilité pour ce site compte tenu des effectifs importants présents (deuxième site d'hivernage connu en IDF) ;

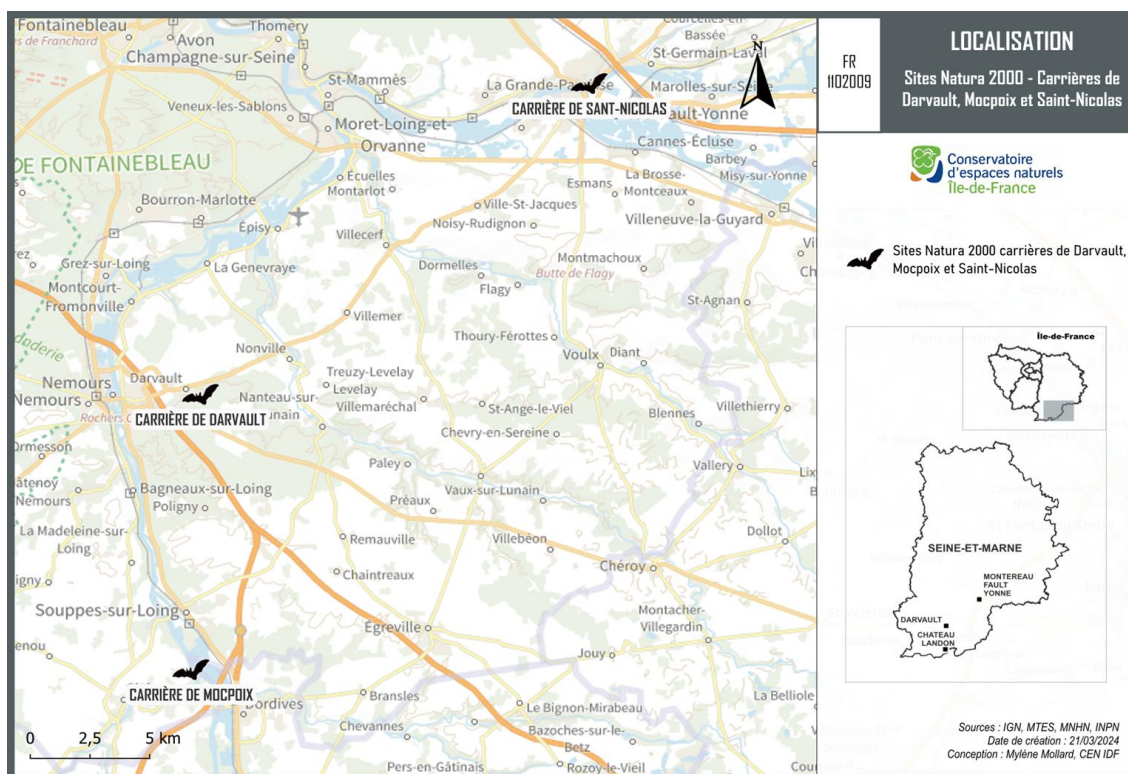
1304 - Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) : entre 1 et 10 individus par an en moyenne, jusqu'à 15, mais forte responsabilité compte tenu du statut très défavorable de l'espèce et sa présence très ponctuelle en Île-de-France ;

1321 - Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) : environ 140 individus par année et principalement à Mocpoix ;

1323 - Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) : en très faible effectif, espèce surtout forestière, moins concernée par ce site ;

1308 - Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) : à Mocpoix et Darvault, en très faible effectif, espèce surtout forestière, moins concernée par ce site.

Cartographie du site Natura 2000 :



De façon à appuyer le déploiement d'actions de conservation sur ce site et compte tenu du classement de l'une des carrières en Espace naturel sensible (ENS), le Conseil départemental de Seine-et-Marne a candidaté au portage de ce site en 2022. Il a été désigné Collectivité structure porteuse sur la période 2022-2025, **désignation renouvelée sur la période 2026-2028, avec la Vice-présidente à l'environnement Madame RUCHETON élue Présidente du Comité de pilotage (COPIL)**. Il en est également structure animatrice, chargée de la conception et la mise en œuvre du Document d'objectifs (DOCOB).

Le document d'objectifs du site

Le document d'objectifs (DOCOB) du site a été approuvé par le Comité de pilotage réuni en décembre 2025, puis arrêté par la Région Ile-de-France début janvier 2026. Sa conception, débutée en 2023 avec le CEN-IDF, était nécessaire, compte tenu de la fusion des 3 anciens sites, aux DOCOB de surcroît non actualisés depuis plusieurs années. **Il s'appuie sur 4 grands enjeux :**

Enjeux écologiques :

A. Des sites d'hibernation accessibles pour les chauves-souris d'intérêt communautaire (objectif associé : garantir la pérennité des sites souterrains en tant que gîtes d'hibernation)

Le site Natura 2000 a, en premier lieu, été désigné en raison de la présence sur son périmètre de cavités souterraines constituant des sites d'hibernation des chiroptères. Ces sites souterrains et leur accessibilité vis-à-vis des chiroptères représentent l'enjeu principal de conservation du site.

B. Des populations viables de chauves-souris d'intérêt communautaire (objectif associé : maintenir voire améliorer l'état des populations de chiroptères d'intérêt communautaire)

Au-delà de la préservation des gîtes en eux-mêmes, la conservation des populations de chauves-souris qui y sont hébergées, et notamment des espèces d'intérêt communautaire, constitue un enjeu principal pour le site, y compris hors période hivernale.

C. Des milieux ouverts d'intérêt communautaire caractéristiques et fonctionnels (objectif associé : conserver et reconquérir les habitats Natura 2000)

En complément de la désignation au titre d'espèces de chiroptères hibernant au sein des sites, la présence d'un habitat d'intérêt communautaire au sein de l'une des entités (pelouse sèche à Saint-Nicolas) contribue également à l'intérêt écologique global de ce site. Un autre habitat d'intérêt communautaire a par ailleurs été identifié sur le périmètre d'une autre entité (lande sèche à Darvault).

Enjeux transversaux :

D. La communication et l'appropriation des enjeux (objectif associé : améliorer la connaissance et la prise en compte des chiroptères par les acteurs locaux)

Les chiroptères constituent un groupe méconnu de la population locale et les informations concernant leur mode de vie et leurs exigences écologiques méritent d'être mieux diffusées, afin que les parties prenantes du site s'approprient au mieux les enjeux. Il en est de même concernant la préservation des milieux ouverts du site (pelouse sèche et lande). Un travail de communication constitue donc un enjeu complémentaire aux autres.

Pour répondre à ces enjeux et objectifs, environ **25 actions sont déclinées**, selon des volets de « **mesures physiques** » pour améliorer la stabilité des carrières notamment, envisager si c'est pertinent des fermetures de sites pour limiter le dérangement, maintenir des vieux arbres propices aux chiroptères, assurer des travaux de restauration et gestion des milieux d'intérêt communautaire, des « **mesures foncières** » pour garantir la protection à long terme des entrées des carrières ainsi que des gîtes de transit et de reproduction des

chauves-souris, des « **mesures règlementaires** » pour viser une extension du site là où c'est stratégique, un croisement efficace des enjeux avec les documents d'urbanisme et le schéma local de la Trame verte et bleue.

Des actions, indispensables à la réussite des axes précités, complètent ce plan d'actions : augmentation des connaissances sur les chauves-souris (hivernage mais aussi repérage des gîtes et sites de reproduction pour ensuite les préserver), suivi scientifique annuel des chauves-souris et des milieux ouverts du site, implication des parties prenantes locales et communication autour du site et ses enjeux.

Enfin, la Charte Natura 2000 du site figure dans le Document d'objectifs. Sa ratification est ciblée en 2026, notamment par le propriétaire de Darvault. Elle s'axe principalement sur la prise en compte des espèces et habitats d'intérêt communautaire dans la vie du site, ses usages et sa gestion.

L'animation du site Natura 2000 en 2025

Préambule

L'animation de ce site est assurée par le chargé de projets biodiversité du Conseil départemental de Seine-et-Marne, Emmanuel BERROD.

Pour chaque site Natura 2000, les missions d'animation s'articulent autour de plusieurs volets, en cohérence étroite avec le contenu du DOCOB :

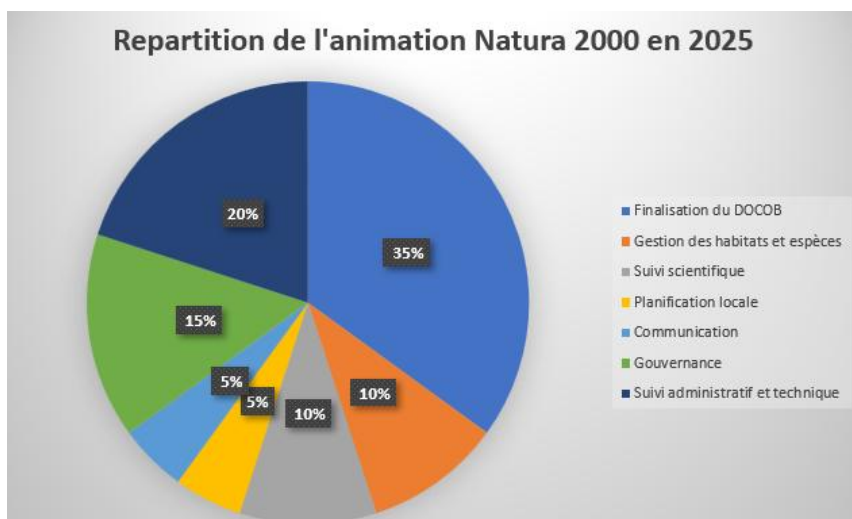
- > Gestion des habitats et des espèces
- > Accompagnement technique pour la mise en place d'actions de conservation et de restauration
- > Suivi des évaluations d'incidence (lorsqu'un projet ou événement présente directement ou indirectement un impact sur le site et ses espèces)
- > Amélioration des connaissances et suivis scientifiques
- > Information, communication et sensibilisation
- > Veille à la cohérence des politiques publiques
- > Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site
- > Mise à jour / actualisation quand pertinent des documents structurants du site comme le DOCOB

En 2025, **l'animation a notamment porté sur la finalisation du DOCOB**. Les exigences de finalisation (suivi strict de la méthodologie de gestion CT88, prise en compte des avis et prescriptions suite aux relectures des membres du COPIL) ont demandé un travail assez notable, notamment en début d'année.

Se sont ajoutés à cette action plusieurs suivis et démarches détaillés ci-après.

Au total, ce sont 477 heures qui ont été consacrées en 2025 à l'animation du site Natura 2000.

En voici la répartition suivant les axes décrits ci-dessous.



Description des actions réalisées en 2025

1. Finalisation du DOCOB

Suite à un premier envoi du DOCOB (première version finalisée) au COPIL en décembre 2024, différents avis ont été reçus puis intégrés par la suite dans une deuxième version. Ont été pris en compte les contributions du Centre national de la propriété forestière, du Conseil régional d'Île-de-France, des services de l'Etat, de la ville de Montereau, de l'association Azimut 230, de l'association gestionnaire de la Réserve naturelle régionale de Montereau (AGRENABA), etc.

Cette deuxième version a également été retravaillée pour intégrer au mieux les exigences du cahier des charges de la méthodologie CT88 de construction d'un plan de gestion / conservation d'un site Natura 2000. Ces exigences portent notamment sur la définition et le suivi précis d'un tableau dit d'arborescence générale qui inclut des facteurs d'influence, des objectifs opérationnels et la déclinaison d'un plan d'actions en conséquence, assortis d'indicateurs précis d'évaluation et de suivi.

Le COPIL s'est prononcé en faveur de l'approbation du DOCOB, qui a été adopté puis arrêté par le Conseil régional le 6 janvier 2026.

Hormis la finalisation et l'adoption du DOCOB, l'animation du site en 2025 s'est traduite par les actions qui sont résumées ci-après.

2. Gestion des habitats et les espèces

Parmi les actions de restauration de milieux naturels prioritaires dans le DOCOB figurent des travaux de réouverture des pelouses de Saint-Nicolas. Sur ce site est également envisagée

une opération permettant de supprimer les ligneux en haut de front de taille, qui tendent à fragiliser sa stabilité, si celle-ci s'avère pertinente.

De façon à anticiper ces deux actions et compte tenu du contexte actuel de la Colline Saint-Martin de Montereau (classement en Réserve naturelle régionale désormais effectif, avec une gestion assurée par l'AGRENABA), des premiers échanges entre le Département, le CEN-IDF, la Région, la Commune de Montereau et l'AGRENABA ont eu lieu en 2025. Ces aménagements seront cohérents au Plan de gestion de la Réserve actuellement en conception et permettront d'assurer un maintien du milieu d'intérêt communautaire concerné, ainsi que la diminution des menaces d'érosion du front de taille de la carrière de Saint-Nicolas. Ces travaux de restauration initieront les autres travaux à venir sur les autres pelouses menacées de la Réserve.

3. Suivis scientifiques et techniques

Comme chaque année, des suivis chiroptérologiques ont été menés sur chaque carrière en période hivernale. Ces suivis mobilisent les services du Département, le CEN-IDF, et des acteurs conviés ponctuellement (agents de collectivités, experts de la DRIEAT, d'AZIMUT 230 notamment). Ils permettent d'avoir un bon niveau de connaissance des populations de chauve-souris en hibernation et de la fonctionnalité du lieu pour les chiroptères, mais aussi de pouvoir apporter des indicateurs de présence et d'abondance d'individus, en lien aux pratiques de gestion et de protection mises en œuvre.

Lors des prospections de 2025, une nouvelle cavité a été signalée par le CEREMA (INERIS) à proximité immédiate de la carrière de Mocpoix, sur le front de taille de craie du plateau de Château-Landon. Cette cavité fera l'objet d'une prospection supplémentaire le 2 février 2026 lors du deuxième passage de l'hiver 2025-2026. Elle accueillait déjà au moins 20 individus d'espèces d'intérêt communautaire lors d'une première visite (sans comptage spécifique) en novembre 2025. Si c'est pertinent, cette deuxième cavité pourra intégrer une réflexion d'extension du site spécifique de Mocpoix.



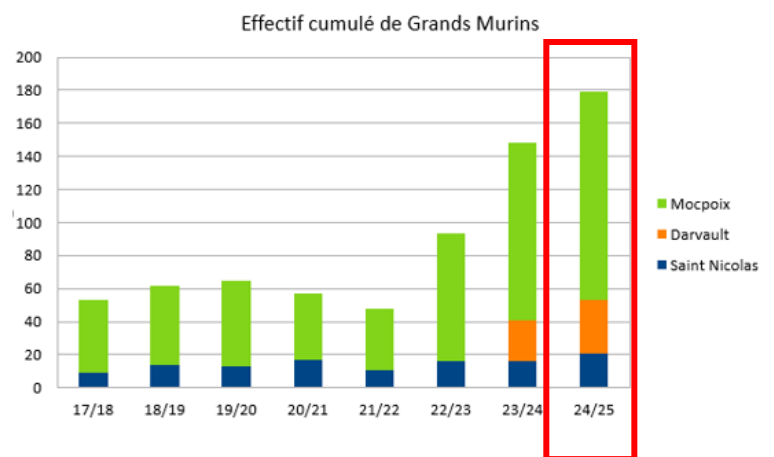
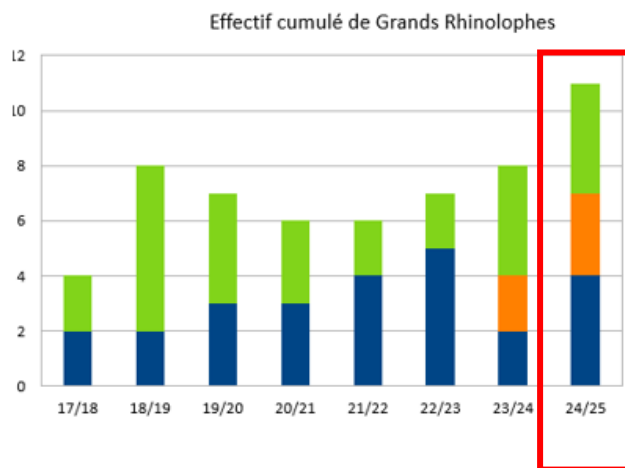
Figures 1 : prospections hivernales (respect. Darvault, Mocpoix et Saint-Nicolas) - crédit observateurs CD77/CEN

Chaque suivi présente un premier comptage en décembre, puis un deuxième en février. Le maximum d'individus comptabilisés par espèce fait foi au final. Les données de l'hiver 2025-2026 seront présentées dans le prochain rapport d'activités.

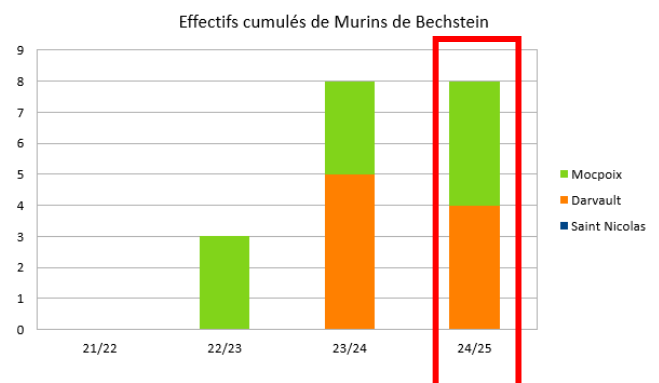
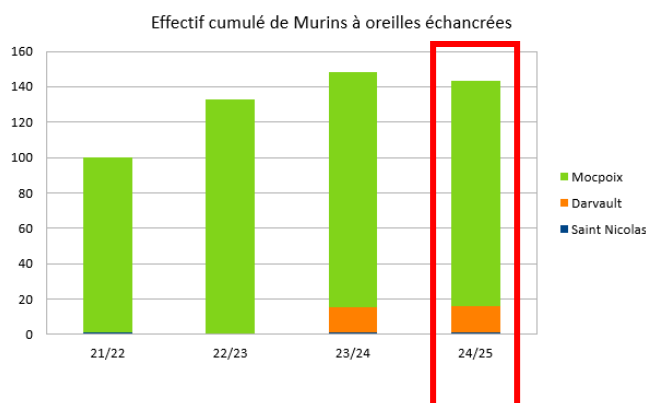
Les données citées ici reportent les observations de l'hiver 2024-2025 pour les deux espèces d'intérêt communautaires à plus forte responsabilité du site, ainsi que la comparaison avec les années antérieures.

Il est constaté une tendance plutôt à l'augmentation (relative) des espèces, avec notamment un effectif de Grands murins qui approche désormais les 180 individus.

L'axe vertical représente le nombre d'individus observés, l'axe horizontal chaque saison hivernale (dernière saison entourée en rouge). Le code couleur (vert/orange/bleu) se rapporte aux sites.



Voici également les données pour les 2 autres espèces d'intérêt communautaire, présentes en effectifs significatifs (du moins pour le M. à oreilles échancrées)



Concernant les gîtes de reproduction et nurserie, et dans l'attente de mener des études de recherche de gîtes en 2026 sur et à proximité des carrières, il n'a pas été mené d'actions spécifique en 2025. Seule une colonie de Grand murins déjà connue, dans le bourg de Souppes-sur-Loing a été vérifiée, avec la pose de dispositifs ponctuels permettant de vérifier la fréquentation. Cette action de meilleure connaissance des gîtes est un objectif important du DOCOB, pour ensuite mettre en œuvre des mesures de protection, dans la mesure du possible, de ces sites.

4. Inscription du site et ses enjeux dans la planification locale

Parmi les actions du DOCOB figurent la bonne inscription du site Natura 2000 dans les documents d'urbanisme locaux, à la fois en considération et description du site, compatibilité du règlement des Plans locaux d'urbanisme (PLU) avec les enjeux du DOCOB (besoin de défrichement ponctuel par exemple pour restaurer des milieux menacés), bonne inscription des corridors écologiques nécessaires pour l'accomplissement des cycles biologiques des chauve-souris, etc.

Pour la carrière de Saint-Nicolas, les échanges ont été réguliers avec la ville de Montereau, en lien au bureau d'études recruté pour la finalisation du nouveau PLU, pour intégrer au schéma final un déclassement de zonages « Espace boisé classé » sur les zones naturelles (pelouses) à réouvrir, également une intégration des enjeux du site Natura 2000 et de la Réserve naturelle régionale au règlement graphique et enfin la mise en place de zonage « Ntvb » pour identifier et préserver les principaux corridors de la Trame verte et bleue nécessaires aux déplacements des chiroptères.

Concernant le site de Darvault, une révision du PLU était en cours en 2025, désormais temporisée dans l'attente de l'adoption du SCOT de la Communauté de communes du Pays de Nemours. Dans ce contexte, des préconisations ont été apportées pour améliorer la description du site et ses enjeux dans les éléments du PLU (rapport de présentation, etc.).

5. Communication sur les enjeux du site Natura 2000

L'enjeu de communication est important autour de ce site souvent méconnu, et qui ne vise pas, sauf exceptions, une ouverture au public en raison des risques inhérents à sa constitution et l'impératif de non dérangement des chauves-souris.

En 2025 ont été organisées, avec l'appui du CEN-IDF, deux sessions d'accueil encadrées du public au niveau de la carrière Saint-Nicolas : une sortie lors des Journées européennes du patrimoine (une dizaine de participants en septembre), ainsi qu'une visite de 21 agents gestionnaires de Réserves naturelles régionales, notamment d'Île-de-France, le 25 mars.



Figures 2 : visite d'agents de Réserves naturelles régionales à Saint-Nicolas - CEN-IDF

Lors des rencontres avec les Communes et EPCI concernés, des autres acteurs du territoire, le site et ses enjeux ont été régulièrement abordés pour améliorer la connaissance de ce zonage et son appropriation. Enfin, une communication ponctuelle des actions mises en place (suivis et conception du DOCOB) a été réalisée dans le cadre du Plan régional d'action en faveur des chauves-souris (PRAC). Cette communication sera développée en 2026.

6. Gouvernance du site et lien au territoire

Le Comité de pilotage (COPIL) annuel s'est tenu le 18 novembre 2025. Il a réuni 21 personnes dont les principaux acteurs impliqués dans la vie du site Natura 2000. Le plan d'actions du DOCOB a été présenté à cette occasion, ainsi que la Charte du site, le bilan des actions réalisées en 2025 et les actions prévisionnelles pour 2026. A cette occasion, le Conseil départemental de Seine-et-Marne a été réélu structure porteuse et animatrice du site. Le DOCOB a enfin été approuvé.

En parallèle, les échanges avec les services de la Région et de l'Etat ont été réguliers en 2025, notamment lors de sollicitations pour des Evaluations d'Incidence Natura 2000, l'émergence de nouveaux contrats et le suivi des conventions d'animation Natura 2000. La Présidente de COPIL est également régulièrement informée des actualités et évolutions du site.

L'animateur du site a en outre participé aux différents temps d'échanges et rencontres avec les autres animateurs franciliens Natura 2000. En particulier, les retours d'expériences des autres sites désignés pour les chauves-souris (Champignonnières d'Etampes en Essonne, Sites à chiroptères du Vexin français...) sont ici particulièrement pertinents.

7. Prise en compte des incidences et mise à jour des documents de référence

2025 n'a pas connu d'évaluations d'incidences effectives Natura 2000 en l'absence de projets d'aménagement jugés impactants pour les territoires et en lien aux carrières.

Le formulaire standard des données a été mis à jour. Des documents d'accompagnement du DOCOB sont en cours d'élaboration, avec notamment une fiche site donnant les principales informations sur ce zonage Natura 2000.

Synthèse

2025 a été une année charnière pour ce site Natura 2000, marquée par la finalisation et l'approbation du nouveau DOCOB et la préfiguration des actions prioritaires à mettre en œuvre en 2026.

Si les actions de connaissance, de communication et de gouvernance du site se sont maintenues tout au long de l'année, de futures actions se dessinent en 2026, notamment l'amélioration des connaissances sur les chauve-souris fréquentant le site hors période hivernale (avec la recherche de gîtes qui pourront ensuite être préservés par des mesures foncières ou réglementaires), le renforcement des soutènements souterrains à Mocpoix pour garantir la pérennité du site, l'investigation de la nouvelle cavité découverte à Mocpoix ou encore l'anticipation des travaux à mener à Saint-Nicolas (réouverture de milieux, défrichement du front de taille) ou à Darvault (fermeture ponctuelle si pertinent de certaines entrées souterraines).

L'animation de ce site présente désormais un enjeu certain pour la conservation des chauves-souris en sud Seine-et-Marne. Le Conseil départemental s'entourera de ses partenaires, des principaux experts des chauves-souris, des acteurs publics concernés et des propriétaires et riverains des sites pour porter ce projet partenarial afin de mettre en œuvre au mieux les actions du DOCOB.